



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 21 septembre 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames CEBE Sylvie, CONSTANTIN Corinne, GABAUDE Chantal, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, FARENC Michel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANÇON Jacques, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, VICENTE Gilles.

Absents : AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CORDIER Marie, FIS Cathy, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, IZARD Julien, RIES Joël, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric, VIALA Angélique.

Suppléants : M Jean-Michel AVARGUEZ, M. GELLY Jean-Baptiste représentant M. Joël RIES, Mme Monique CROS représentant M. Julien IZARD.

M. GALTIER Daniel donne procuration à Mme Sylvie MILHAU
Mme FIS Cathy donne procuration à M. Pierre-Jean ROUGEOT
Mme CORDIER Marie donne procuration à Mme Alba PALOMARES
M. DURO Alain donne procuration à M. Bruno CRISTOL
Mme VIALA Angélique donne procuration à Mme Martine GIL
M. FOREZ Daniel donne procuration à M. Sylvain HAGER
Mme AZEMA-CARLES Emmanuelle donne pouvoir à M. Lionel GAYSSOT
M. VERLET Eric donne procuration à M. Philippe LAPANOUSE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

184-2026 Approbation d'un bail de location - Service Volontaire Européen

Considérant que la Communauté de communes Les Avant-Monts porte un projet jeunesse visant à favoriser la mobilité européenne chez les jeunes du territoire, l'ouverture interculturelle et l'engagement citoyen des jeunes.

Considérant que, dans le cadre de ce projet, la Communauté de communes accueille deux jeunes Européens et doit leur assurer des conditions d'hébergement adaptées afin de permettre leur accueil dans les meilleures conditions ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de louer un appartement afin d'assurer la continuité de l'accueil des deux jeunes Européens qui arrivent le 1er Octobre 2026 pour une durée de 12 mois ;

Considérant la proposition de location d'un appartement situé 11 rue de l'Espinasse à Puissalicon, appartenant à Monsieur Coural Jean Yves, pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 2026 ;

Considérant que le montant du loyer mensuel s'élève à 600 €, auquel s'ajoute une provision mensuelle de 15 € au titre des ordures ménagères, soit un montant mensuel total de 615 € avec un dépôt de garantit de 1200 euros

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver le bail de location

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la location d'un appartement situé sur la commune de Puissalicon, appartenant à Monsieur Coural, pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 2026, dans le cadre du projet jeunesse et de l'accueil de deux jeunes Européens.

Article 2 : D'approuver les conditions financières de cette location, fixées comme suit :

- Loyer mensuel : 600 € ;
- Provision mensuelle pour les ordures ménagères : 15 € ;
- Montant mensuel total : 615 € ;
- Durée du bail : 1 an, du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2027.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le bail d'habitation avec Monsieur Coural, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 4 : De charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,